ARRÊTÉ
DU DÉPARTEMENT
DE LA SEINE INFÉRIEURE,

SUR l'arreſtation du Roi & de la Famille Royale.

Du 24 Juin 1791.

CITOYENS!

LA Liberté triomphe, & la Conſtitution eſt pour jamais affermie.

Nous devons à votre patriotiſme & à votre tranquillité les détails qui nous ſont parvenus de l'arreſtation du Roi.

Nous ſommes informés d'une maniere certaine qu'on avoit fait prendre au Roi la route de Champagne; qu'il eſt paſſé par Châlons & Sainte-Menéhoult; que de cette derniere Ville on a détourné ſa route pour ſuivre celle qui conduit aux frontieres du Luxembourg, dans le deſſein de l'emmener hors du Royaume; qu'on l'a fait voyager ſans ceſſe à la ſeule faveur de *l'incognito*, ſans aucune Garde apparente; que les ſoupçons n'ont commencé qu'à la Poſte de Sainte-Menehoult, ſans cependant que le Maître de Poſte qui les a conçus le premier, les appliquât à la perſonne du Roi; qu'on a donné à cette Poſte l'ordre de conduire à Verdun, & qu'enſuite on a fait détourner les Poſtillons

24 vi 91
Case folio FRC 10266 no. 1

pour aller à Varennes ; que des Couriers qui revenoient ſur cette derniere route, ont rapporté à la Poſte de Sainte-Menehoult, qu'ils avoient vu les deux Berlines ſur le chemin de Varennes ; qu'alors, le Maître de Poſte de Sainte-Menehoult s'eſt déterminé à ſe rendre à Varennes, où il a donné l'éveil aux eſprits, & où le Roi a été reconnu ; qu'il y a été arrêté Mercredi 22 de ce mois ; que ſur le champ l'alarme a été donnée dans tout le pays, de nombreux Couriers ont répandu la nouvelle, le tocſin a été ſonné dans toutes les campagnes, & une grande foule de Gardes Nationales & de Citoyens de tous les états ſe ſont réunis autour du Roi, pour le délivrer de l'oppreſſion, & aſſurer ſa réunion à l'Aſſemblée Nationale ; que le Directoire du Département de la Marne a donné les ordres les plus rapides dans tout ſon territoire, pour réunir toute la force publique, & qu'au moment où il en faiſoit part à l'Aſſemblée Nationale, déja la Garde Nationale toute entiere couvroit la route de Varennes ; qu'en même temps l'Aſſemblée Nationale a décrété de faire partir à l'inſtant trois Commiſſaires de ſon ſein, qui ſont MM. *Latour-Maubourg*, *Pethion* & *Barnave*, avec de pleins-pouvoirs pour protéger la ſûreté du Roi & des Perſonnes de ſa famille qui l'accompagnent, & pour aſſurer ſon retour à Paris.

Maintenant le Monarque doit être dans cette Capitale, & l'ariſtocratie eſt encore une fois confondue.

Citoyens ! l'Etat a été en péril, les dangers ont été grands, & votre courage n'en a point été ébranlé.

C'eſt maintenant que le caractere François a acquis toute ſon énergie. Des hommes libres couvrent la ſurface de l'Empire, & une armée d'hommes libres bravera toujours les conjurations de l'univers entier. Eh ! depuis quand les vils eſclaves de l'orgueil ou du fanatiſme donneroient-ils des Loix au courageux Citoyen qui défend ſa liberté, ſa Patrie, ſes propriétés, ſa femme & ſes enfants ?

Veillez, Citoyens, ſur ces dépôts ſacrés que vous confient l'honneur, la nature & la Loi; protégez-les de vos corps, raſſurez-les par la contenance de l'homme que le péril ne rend que plus fier & plus indomtable, & n'oubliez point que la force n'eſt jamais plus grande que quand la ſageſſe, la prévoyance & la modération la dirigenr.

Arrêté que le Préſent ſera imprimé, publié & affiché dans toute l'étendue du Département, envoyé à chaque Municipalité, & lu au Prône de chaque Paroiſſe, pour plus grande notoriété. A Rouen, ce vingt-quatre Juin mil ſept cent quatre-vingt-onze.

Signés, C. HERBOUVILLE, Préſident; GUEUDRY, LUCAS, LEVAVASSEUR l'ainé, FOUQUET, DE CORMEILLE, THIEULLEN, RONDEAUX, LEVIEUX, Adminiſtrateurs, Membres du Directoire; DELAMARRE, DUCAURROY, Adminiſtrateurs, Membres du Conſeil général; MASSÉ, Procureur-général-Syndic; NIEL, Secrétaire-général.

Collationné. *Signé*, NIEL, Secrétaire général.

Certifié conforme par Nous Secrétaire du Diſtrict.

A Rouen. De l'Imprimerie de LOUIS OURSEL, Imprimeur, rue de la Vicomté. 1791.